

Extrait du compte-rendu du Conseil Municipal du 4 juillet 2016

Le quatre juillet deux mille seize, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne-Marie VIVIER-MERLE.

Présents : Anne-Marie VIVIER-MERLE, Jean-Robert LAGOUTTE, Patrick PIGNARD, Didier FILET, Béatrice WESSE, Marie-Laure PINET, Gilbert PERRIN, Didier MICHALLET, Chantal DEGOUTES, Christelle DAMARIN, Benoît CHADUIRON

Excusés : Didier DUMAS, Marie-Thérèse DANIEL (pouvoir à Jean-Robert LAGOUTTE)

Absents : Grégory BEAUVAIS, Cyrille ROZIER

Secrétaire de séance : Marie-Laure PINET

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu de la réunion en date du 15 juin 2016 dont un exemplaire a été adressé par voie dématérialisée à chaque Conseiller Municipal, est approuvé à l'unanimité.

DÉCISION DU MAIRE

Madame le Maire rend compte des décisions prises depuis le 15 juin 2016 en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

- DEC/2016-04 en date du 21 juin 2016 concernant l'attribution du marché de fournitures et de services passé en procédure adaptée pour la fourniture et la livraison de repas pour le restaurant scolaire avec CORALYS pour un montant de 3,99 € TTC le repas.

- DEC/2016-05 en date du 21 juin 2016 concernant la fixation des tarifs des repas pour la restauration scolaire à 4,15 € le repas pour une famille adhérente avec une adhésion à 20 € et à 5,20 € pour une famille non adhérente. Des pénalités pour retard de paiement sont également fixées à 5 €.

- DEC/2016-06 en date du 21 juin 2016 concernant la fixation des tarifs du centre de loisirs extrascolaire du 22 au 26 août 2016 à 85 € la semaine et à 19 € la journée pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 400 ainsi qu'à 100 € la semaine et à 23 € la journée pour les familles dont le quotient familial est supérieur à 400.

DELIBERATIONS

• Mutualisation d'un service commun « assistant de prévention » avec la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR)

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, émet à l'unanimité un avis favorable à l'adhésion par convention avec la COR au service « assistant de prévention » et autorise Madame le Maire à la signer.

• Avenant au marché de travaux « Production de chaleur par géothermie verticale associée à des panneaux solaires pour géostockage sous sol granitique »

Le Conseil Municipal, par vote à main levée, décide à l'unanimité d'approuver l'avenant n° 2 relatif au lot 2 attribué à Bordanova pour un montant de 3 204 € HT.

• Bilan de la concertation et arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire, le Conseil Municipal, par vote à main levée, confirme à la majorité que la concertation relative au projet du PLU s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération du 22 septembre 2009, tire le bilan de cette concertation et arrête le projet du PLU.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 22 h 20.